

Lou Tambourinaire



N° 205 – Février 2024



Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE</i>	3
<i>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</i>	15
<i>NOS HABITANTS</i>	15
<i>INFORMATIONS IMPORTANTE</i>	16 et 17
<i>AGENDA 30</i>	19
<i>INFORMATIONS DIVERSES</i>	20 et 21
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i>	22 et 23
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i>	24 et 25
<i>CALENDRIER</i>	26
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i>	33 et 34
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i>	35
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	36
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i>	37

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Discours des Vœux, le 7 janvier :

Mesdames messieurs, chers amis,

Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette cérémonie des vœux de l'année 2024 et je vous remercie de votre présence. Ce moment est toujours, pour notre équipe, dans la continuité des moments festifs de fin d'année, l'occasion plaisante de pouvoir créer un nouveau moment de rencontre.

Cette année qui s'achève nous donne l'envie de faire un nouveau bilan, avant de poursuivre notre route, pour les deux dernières années de ce mandat.

2023 ne nous a pas apporté paix et sérénité. Les différents conflits qui ont perduré et ceux qui ont été déclenchés, ainsi que les attaques et les menaces terroristes en France et en Europe, nous ont imposé un contexte affligeant.

Outre la situation mondiale, notre quotidien lui-même est affecté par des conséquences sur notre économie. L'inflation et les taux d'intérêt qui restent à un niveau élevé, les prix de l'énergie qui ont largement augmenté, impactent votre pouvoir d'achat, le fonctionnement des entreprises ainsi que des collectivités.

Par ailleurs les effets dévastateurs du réchauffement climatique se font déjà ressentir et nos territoires doivent faire face à plusieurs épisodes de plus en plus fréquents d'inondations, de sécheresse et de canicules.

Notre priorité est de maîtriser les coûts dus à la consommation énergétique. Les horaires de l'éclairage public ont été réduits et la rénovation des lampes est engagée. La démarche va être prolongée sur les années qui suivent, pour continuer à réduire nos dépenses d'énergie. Il s'agit également d'une politique de lutte contre la pollution lumineuse qui porte atteinte à la biodiversité.

Une étude complète permettant de revoir et réduire la puissance des points de consommation va être engagée cette année.

Nos objectifs principaux sont toujours les mêmes, en cohérence totale avec les enjeux sociétaux du développement durable, à savoir économique, social et environnemental. Maintien de la vitalité sociale, de la qualité de vie de notre commune tout en poursuivant le développement économique et en l'inscrivant dans une dynamique accrue de territoire.

Nous rappelons la démarche qui nous guide et dans laquelle s'inscrivent nos projets avec une symbolique forte « Faux vivre et construire ensemble »

Je souhaite citer à nouveau Antoine de Saint Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

La publication par l'INSEE de la population officielle, confirme son évolution positive régulière sur la commune, avec un taux de progression de 7.3% de 2015 à 2021, sachant qu'elle se confirme en 2022, dans un contexte d'évolution départementale négative.

Pour notre commune, c'est un lieu de vie favorable et agréable que nous voulons conforter, pour l'ensemble des habitants, et ceux qui nous rejoignent à qui nous souhaitons la bienvenue. Cette progression démontre l'attractivité de notre commune, et valide le travail de l'équipe municipale.

À ce titre :

- La commune a reçu son label en septembre « Notre village terre d'avenir » suite à la validation de l'agenda 30, fin 2022, qui fait suite au travail du comité de pilotage composé d'habitants et d'élus.
- La commune vient d'être labellisée « Village d'avenir » parmi 45 communes au niveau du département, et 7 communes du Bergeracois, lui permettant de bénéficier d'une expertise et d'un appui technique pour accompagner ses projets et les orienter vers les dispositifs et les aides existantes de l'état, comme des autres partenaires financeurs.

2023 c'est 10 réunions de conseil municipal, auxquels s'ajoutent le travail des commissions, et du comité de pilotage, permettant la réalisation

Au titre de la commune :

- De 16 années depuis que nous sommes en place, sans augmentation du taux de la fiscalité communale.
- Une nouvelle tranche de travaux de voirie, sécurisation et renforcement.
- La rénovation en lampes led de l'éclairage sportif sur le stade municipal ; et sa création sur le terrain d'entraînement et le city stade
- La rénovation du local de l'ancienne bibliothèque pour la création du pôle médical à destination des infirmières.
- La création d'un WC pour Handicapés dans la salle des fêtes.
- La rénovation dans sa totalité de la piste routière de Canguilhem, permettant de développer les formations à la sécurité routière, avec trois conventions signées à ce jour avec des structures de formation.
- Le renouvellement du photocopieur, du matériel informatique, et du matériel technique.
- En ce qui concerne l'obligation de composter les déchets notamment alimentaires la commune va mettre à votre disposition un composteur collectif, à côté de l'atelier avec un accompagnement par les employés municipaux et des élus, sachant que vous avez la possibilité de vous équiper d'un composteur individuel. Une information détaillée va être faite sur le prochain bulletin municipal.

Nous avons enfin, après de nombreux mois de retard, la concrétisation du marché pour la création de la halle et du bâtiment point de vente pâtisserie boulangerie, dont le chantier va démarrer avant la fin du mois.

Au titre des autres opérateurs publics ou privés :

- Des chantiers réalisés ou en cours, pour le réseau fibre qui va vous permettre une connexion sur le milieu de l'année, et la suppression de la ligne haute tension qui traverse le village, permettant de supprimer la gêne et l'accès à plusieurs terrains.
- Les trois projets privés importants sur la commune, agri voltaïque et méthaniseur relatifs aux énergies renouvelables continuent d'avancer normalement en lien étroit avec la commune, sachant que les procédures sont longues.

Au titre du fonctionnement, nous continuons à maintenir du lien au sein de la population, comme tous les ans, avec le Noël des enfants cadeaux et spectacle, le Noël des aînés avec un goûter et la distribution

d'un colis aux personnes de plus de 65 ans, et la remise d'un colis pour l'ensemble du personnel communal et communautaire travaillant au pôle scolaire de Faux.

De nombreuses animations continuent au sein de la bibliothèque, en partenariat avec l'école, avec des intervenants extérieurs, nuit de la lecture, club de lecture, atelier d'écriture.

Les interventions pédagogiques en faveur des collèges et lycées continuent, dans le domaine des énergies renouvelables avec présentation de la genèse du projet de Canguilhem et visite du site, Organisation par ailleurs d'une journée sur les mobilités douces en partenariat avec Cap Secur, renouvelée en 2024.

Nous souhaitons aider et accompagner, la vie associative, sportive et culturelle, que je remercie très sincèrement. Celle-ci étant une source importante de lien social qui se conforte, avec des animations et des manifestations organisées qui progressent régulièrement. Comme vous avez pu le voir sur le dernier bulletin municipal, deux nouvelles associations ont été créées, « Tradi'Fauxlies » et « au cœur de Faux ».

Ainsi, comme vous le voyez, notre village s'inscrit dans une bonne dynamique. À ce titre, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur sérieux et leur motivation. Je remercie également tous les agents communaux pour l'implication et le travail très important rendus tout au long de l'année à votre service. J'adresse tous mes vœux de bonheur à chacun d'entre eux ainsi qu'à leur famille pour 2024.

Je souhaite également une année très heureuse à tous les acteurs privés et publics qui font de notre commune un lieu de vie épanouissant au travers des aides techniques administratives et financières. Nous les remercions pour leur soutien : les représentants de l'état, de la Région et du Département. Merci aux équipes sociales, culturelles et éducatives, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers.

Tous mes vœux vont également aux dirigeantes et dirigeants d'entreprise, agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales de notre commune. Nous leur souhaitons une nouvelle année favorable au développement de leur activité. À ce titre je souhaite la bienvenue aux nouveaux professionnels arrivés sur notre commune, ayant créé ou développé leur activité, et notamment les nouveaux propriétaires du VIVAL Mme et Mr D'Armagnac, qui ont bien réussi leur intégration, et à qui nous souhaitons la bienvenue.

J'adresse également mes vœux de réussite et mes remerciements pour leurs engagements à toutes les présidentes et à tous présidents d'associations.

Pierre Corneille a écrit : « Dans le bonheur d'autrui, je cherche le bonheur » Sachez que mon bonheur puise dans le bonheur que vous avez à vivre dans notre commune.

Au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite une très belle année 2024.

Qu'elle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite professionnelle. Je souhaite avoir à cette occasion, une pensée pour toutes les personnes malades, ou en difficultés.

Mes Meilleurs vœux à tous.



Le Maire,

Alain Legal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 25 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Choix des entreprises du marché de travaux : « Construction d'une halle marchande et aménagements de ses abords (Opération 1), et, Construction d'un local de stockage annexe à la halle et d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie - pâtisserie (Opération 2) »
- 2) Offre de financement pour le projet de la Halle marchande et ses abords et la construction d'un local de stockage et d'un espace vente boulangerie pâtisserie,
- 3) Convention de participation pour la mise en place d'une unité de compostage et l'acquisition de broyeur mobile
- 4) Décision modificative budget principal,
- 5) Décision modificative budget annexe ICNE,
- 6) Incorporation des biens sans maître,
- 7) Erreur de plume revalorisation du RIFSEEP,
- 8) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire / CNP assurances,

Questions diverses

1) Choix des entreprises du marché de travaux : « Construction d'une halle marchande et aménagements de ses abords (Opération 1), et, Construction d'un local de stockage annexe à la halle et d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie - pâtisserie (Opération 2) »

Mr le maire présente le tableau d'analyse des offres, tableau réalisé par Mme AUROUX architecte des projets.

Il y avait 11 lots à pourvoir, souvent en 3 parties correspondant aux 3 opérations (halle, stockage, pâtisserie). 40 réponses ont fait l'objet de cette analyse. Le travail d'analyse des offres a été vérifié par l'ATD et en interne (Mr BERNARD, Mme BOURDÉ), ce qui a permis la correction de quelques erreurs.

Pour le lot 3 (couverture) l'entreprise SAEZ arrivée en tête s'est désistée car elle liait l'obtention de ce lot à l'obtention du lot 2 (charpente) où elle est arrivée seconde. Elle avait précisé cette possibilité par écrit dans sa réponse, mais ce désistement reste une démarche rare, dont le conseil prend acte.

LOT 1 Gros œuvre et VRD	LOT 2 Charpente bois	LOT 3 Couverture zinguerie	LOT 4 Menuiserie aluminium	LOT 5 Menuiserie bois	LOT 6 Plâtrerie et faux plafonds
SAS BAZZOLI De CASTILLONES	ENTREPRISE GUY De CREYSSE	ENTREPRISE BORDE PERE ET FILS De SIGOULES-ET-FLAUGEAC	SERRURERIE MENUISERIE LIVRAIDASE De ST LIVRADE/LOT	ENTREPRISE GROUPE 4C AGENCEMENT De ST LIVRADE/LOT	MEDERICK De SIGOULES-ET-FLAUGEAC
269 710,18 €	107 538,96€	57 977,90 €	19 360,22 €	4 334,33 €	19 574,73 €
LOT 7 Électricité chauffage VMC	LOT 8 Plomberie sanitaire	LOT 9 Carrelage faïence	LOT 10 Peinture	LOT 11 Panneaux isothermes	TOTAL
ENTREPRISE POLO ET FILS De BERGERAC	ETS CHARLES LAMBERT ET FILS De BERGERAC	BELLUZO ET FILS De ST ANTOINE DE BREUILH	SAS ENTREPRISE SONEX De ST ASTIER	CP INSTALL De BOE 47	
34 155,60 €	4 600,00 €	47 638,40 €	3 340,00 €	8 267,76 €	576 498,08 €

Le montant global de 576 498,08€ est supérieur de 43 548.08€ à l'estimatif.

Sept entreprises sont de Dordogne, et 4 du proche Lot et Garonne. Mr le maire rappelle que le classement était basé sur 30 points pour les délais, 50 pour le prix et 20 pour la technicité. Le respect des délais est primordial pour permettre une fin de travaux mi-juillet pour la halle et mi-septembre pour la pâtisserie/stockage. Les travaux doivent débuter courant janvier 2024.

Mr DELPECH regrette le choix de l'entreprise GUY qui est une entreprise de couverture, et doit donc sous-traiter la fabrication de la charpente, par opposition à d'autres postulants qui sont fabricants. L'appel d'offre ne permet pas de refuser un candidat sur cette notion de sous-traitance.

Une demande de subvention portant sur le coût du local annexe va être déposée auprès de la sous-préfecture et du département par Mr le maire.

Le conseil municipal valide le choix des entreprises proposées par 13 voix.

2) Offre de financement pour le projet de la Halle marchande et ses abords et la construction d'un local de stockage et d'un espace vente boulangerie pâtisserie.

Pour financer les investissements prévus Mr le maire propose de mettre en place un prêt de 300 000€. Pour financer la TVA (120 000€) avant récupération ainsi que le délai d'attente de perception des diverses subventions un prêt à court terme de 300 000€ sera nécessaire.

Il présente le tableau des emprunts en cours, certains se finissant prochainement.

Il insiste sur les particularités des emprunts liés à l'achat des terrains de CANGUILLEM et du pôle médical qui permettent à la commune des entrées financières largement supérieures à leurs coûts sans oublier l'emprunt lié aux préfabriqués entièrement pris en charge par la CCPSP.

La pâtisserie entrainera elle aussi la perception d'un loyer.

3 organismes ont répondu à notre demande avec des propositions sur 20 et 25 ans.

Le CA avec un taux de 5,71% n'est pas retenu.

La proposition de la caisse des dépôts porte sur 25 ans uniquement avec un taux basé sur le taux du livret A + 1,3%. L'incertitude sur l'évolution de ce taux, la durée obligatoire de 25 ans et le fait de ne pas proposer de prêt court terme font que cette offre n'est pas retenue.

Reste l'offre de la caisse d'épargne à 4,77% sur 25 ans ou 4,73% sur 20 ans.

Pour le court terme l'offre de la caisse d'épargne est la plus basse : 4,18% sur 24 mois contre 5,25% sur 12 mois renouvelable pour le CA.

Mr le maire propose de retenir la caisse d'épargne avec une durée de 20 ans (annuité de 23 279.56€) et cette même banque pour le court terme. Il négociera au mieux les frais de remboursement anticipés au cas où les taux baisseraient fortement. L'endettement de la commune reste à un niveau largement acceptable. Le responsable de la trésorerie de BERGERAC doit venir à FAUX lors d'un conseil pour présenter l'évolution passée et les perspectives d'avenir des finances de la commune.

Le conseil municipal valide le choix de la caisse d'épargne pour 300 000€ à 4,73% sur 20 ans et le court terme de 300 000€ à 4,18% par 13 voix.

3) Convention de participation pour la mise en place d'une unité de compostage et l'acquisition de broyeur mobile

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et de la loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020, le SMD3 propose à la commune de bénéficier de son expertise et de son accompagnement technique et financier dans le cadre du déploiement du compostage de proximité.

Le SMD3 est partenaire technique et financier du projet.

La commune est porteuse du projet de l'opération et en finance une partie.

L'unité de compostage est la propriété de la commune.

Pour la mise en place et le suivi de l'installation le SMD3 demande de :

- Utiliser l'unité de compostage,
- Désigner deux personnes référentes responsables du site,
- Former les référents aux techniques de compostage afin de maîtriser le processus,
- Mettre en œuvre les techniques de compostage afin de maîtriser le processus,
- Communiquer annuellement les indicateurs définis (quantités, suivis, volume ou poids) de déchets compostés,
- Tout mettre en œuvre pour pérenniser l'unité de compostage.
- Porter à la connaissance de tous tiers, l'accompagnement technique et financier du SMD3 (panneaux sur site, articles de presse, documentation, et tout autre support de communication).

Le SMD3 propose la fourniture de 3 composteurs de 800 litres chacun, positionnés près de l'atelier communal pour un coût de 120,43€. Ce composteur communal est à destination des habitants qui ne peuvent pas en installer un chez eux.

Mr DEMBRI et Mr DUMON se portent volontaires pour accompagner le personnel technique pour gérer le site de compostage, qui devrait être accessible 1 journée ou 1 après-midi par semaine (reste à définir)

Mr GUIGUET et Mr DUMON participeront à la journée de formation au BUISSON le 14 décembre.

Pour alimenter les composteurs en broyat le SMD3 propose de mutualiser un broyeur puissant qui tournera sur plusieurs communes.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention avec le SMD3 (unité de compostage et achat mutualisé d'un broyeur) par 13 voix.

4) Décision modificative budget principal.

Ces décisions modificatives concernent :

- en Fonctionnement les charges de personnel liées à la mise en place du RIFSEEP pour 2000€ les services bancaires pour 1000€ frais de dossiers des emprunts
- et en Investissement, pour tenir compte des prêts votés précédemment, le montant de 267 301,71€ pour les constructions.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie-Electricité	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	267 301,71 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	267 301,71 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	267 301,71 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	267 301,71 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	267 301,71 €	0,00 €	267 301,71 €

5) Décision modificative budget annexe ICNE

Nous avons déjà pris une Décision Modificative mais le montant indiqué par la trésorerie dans son mail n'était pas le montant final. De ce fait les crédits votés sont insuffisants

Il s'agit d'ajuster le montant du calcul des ICNE (Intérêts Courus Non Échus) pour tenir compte d'un différentiel de 18.90 € sur la répartition des intérêts proratés.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien, réparations bâtiments publics	18,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	18,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	18,92 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	18,92 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18,92 €	18,92 €	0,00 €	0,00 €

6) Incorporation des biens sans maître,

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants,
- Vu le Code Civil, notamment son article 713,
- Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 23 janvier 2023,
- Vu l'arrêté n° 2023-036 en date du 4 mai 2023 pris sur délibération et prescrivant la procédure de publicité ainsi que l'ouverture d'un délai irréductible de six mois, permettant de vérifier que les critères posés par l'article L 1123-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques sont réunis.
- Vu l'accomplissement de toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires, ainsi qu'en attestent les certificats d'affichage et de publicité ainsi que les accusés de réception correspondant aux envois postaux réalisés

Considérant que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles ci-dessous désignées. Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'incorporation dans le domaine communal des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface (m²)	Nature cadastrale
LA POMAREDE	B	171	1840	Bois-Taillis
LA POMAREDE	B	194	870	Bois-Taillis
LA POMAREDE	B	204	2140	Bois-Taillis
TERME BLANC	C	108	2210	Terres
LE MONTET EST	C	416	5810	Terres
LA POTENCE	D	126	2570	Terres
LE MONTET OUEST	D	254	3600	Landes
TOTAL SURFACE (m²)			19040	

Les parcelles sont évaluées par la SAFER à la somme globale de cinq mille huit cent treize euros (5 813,00 €).

Le Conseil municipal, par 13 voix, décide d'autoriser Monsieur le Maire

- À constater la présente incorporation par un arrêté qui fera l'objet des mesures de publicité foncières nécessaires à son opposabilité aux tiers.
- Plus généralement, à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'incorporation de ces biens au domaine communal.
- À incorporer par arrêté les immeubles ci-dessus désignés pour une superficie totale de 1ha 90a 40ca d'une valeur totale de 5813,00€
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

7) Erreur de plume revalorisation du RIFSEEP.

Par courrier, les services du contrôle de légalité de la préfecture de la Dordogne, nous précise que la délibération n° 2023-62 du 20 septembre est irrégulière et doit être complétée.

En effet, il est observé que le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des adjoints administratifs et techniques territoriaux, les montants plafonds annuels de référence par cadre d'emploi, ne sont pas précisés. En effet, seul les montants planchers annuels sont mentionnés. Les deux parts IFSE et CIA ne doit pas dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat pour ces deux cadres d'emplois.

Il convient de rectifier et compléter la délibération en ce sens.

Sa rédaction n'est pas correcte, les montants de l'IFSE et du CIA qui sont indiqués dans la délibération auraient dû être les montants « plafonds » et non « planchers ».

Le conseil municipal autorise la rectification de la délibération n° 2023 - 62 du 20 septembre par 13 voix.

8) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire / CNP assurances.

Mr le maire rappelle que comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2024, relatif au risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents. Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents titulaires et CNRACL de la Commune de FAUX.

Le taux de cotisation est fixé à 6.21 de la base assurance.

Le conseil municipal autorise le renouvellement de ce contrat CNP par 13 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- catastrophes naturelles : Mr le maire se rendra à LA FORCE le 11 décembre, à l'invitation du sénateur MERILLOU, pour signer un courrier collectif à l'adresse du ministre de l'Intérieur dans l'optique de mieux prendre en compte les dégâts causés par les catastrophes naturelles.

- Copil Agenda 30 : plantation d'arbres fruitiers et autres le 2 décembre

- Sciences Po BORDEAUX : sollicitation pour répondre à un questionnaire sur les violences faites aux élus Le lien sera transmis aux élus

- bibliothèque : candidature pour le Fonds Départemental d'ART CONTEMPORAIN (future exposition)

- archivage par le centre de gestion : il y a besoin de faire un complément de 5 jours pour finaliser le classement des archives qui sera facturé en 2024 (3 jours pour 1080€) et 2025 (2 jours pour 720€). Le travail réalisé est considérable et il sera fait la même démarche pour la partie numérique.

Fin du conseil : 22H40

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le treize décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François,

Absents représentés : BERNARD Christophe, DEMBRI Kamel, MALONE Clark

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 29 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) RPQS 2022 du SPANC,
- 2) Assainissement collectif du Bourg de FAUX- Convention SAUR
- 3) Approbation des pièces justificatives pour le financement sollicité à la Région,
- 4) RPQS 2022 du Budget Assainissement,
- 5) Décision Modificative n°2 budget principal,
- 6) Autorisation pour les demandes de subventions (projet 2024-2025),
- 7) Proposition du zonage des ZAE nR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables),

Questions diverses

Informations sur l'avancement du projet AKUO

1) RPQS 2022 du SPANC

Mr le Maire présente le RPQS du SPANC, document annuel élaboré par les services de la Communauté Portes Sud Périgord. Ce document est consultable en mairie.

2) Assainissement collectif du Bourg de FAUX- Convention SAUR

Suite à l'appel d'offre lancé par le SMAEP COTEAUX POURPRES pour le renouvellement des délégataires du service public de l'eau, la SAUR n'a pas fait parvenir une proposition pour renouveler la convention qui permet la facturation du coût de l'assainissement collectif. La SAUR reste notre délégataire pour les 10 prochaines années et doit nous faire parvenir cette convention dès que possible. Le vote est donc reporté.

3) Approbation des pièces justificatives pour le financement sollicité à la Région.

Afin de compléter le dossier relatif à une demande de soutien régional pour la création d'une boulangerie il nous est demandé les pièces suivantes :

- l'attestation relative à un engagement à conserver la propriété du bâtiment
- délibération approuvant le projet et autorisant le signataire à engager l'organisme demandeur à solliciter ces subventions
- document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- un justificatif de la demande de permis de construire, de démolition, déclaration de travaux ou toute autre autorisation requise par la réglementation
- avant-projet définitif (APD) ; les devis détaillés des travaux si le projet ne fait pas l'objet d'APS ou d'APD
- délibérations fixant le montant des honoraires
- **délibération fixant les prestataires retenus avec Plan de financement actualisé**
- tableau récapitulatif par lot
- notifications des autres financeurs
- projet de bail

Le conseil municipal approuve la fourniture de toutes les pièces justificatives demandées par 14 voix.

4) RPQS 2022 du Budget Assainissement

Comme chaque année Mr le maire détaille ce rapport :

La station d'épuration des eaux usées du Bourg de FAUX fonctionne par filtres plantés de plantes macrophytes (roseaux). Il y a près de 2,5 Kilomètres de canalisations.

Le suivi des réseaux, de la station d'épuration et son entretien sont réalisés en régie directe par les employés du service technique de la Commune de FAUX.

Le personnel communal assume les tâches suivantes :

- Nettoyage du dégrilleur trois fois par semaine,
- Nettoyage des filtres et de deux fosses en service, relevé du compteur de bâchée, test sur l'eau traitée : toutes les semaines,
- Entretien des chasses hydrauliques tous les mois,
- Nettoyage de la bâchée et flotteurs 1 à 2 fois par mois,
- Désherbage des fosses régulier,
- Faucardage et l'entretien régulier de la partie enherbée entourant le site,

Au cours de l'année 2022, le personnel a consacré environ 147 heures de son temps à l'assainissement collectif. Ces tâches font l'objet d'une compensation financière reversée au budget principal d'un montant prévisionnel de 6157,83 €, montant qui n'est pas représentatif de la valeur réelle. Une compensation est faite pour les tâches administratives ; cela ne représente que quelques heures, qui n'a pas été pratiquée également en 2022.

En plus de cet entretien, le S.A.T.E.S.E, service du Conseil Départemental procède à des tests sur l'eau traitée plusieurs fois par an.

Mr le maire fait part de la qualité du travail réalisé et de l'implication des salariés en charge de l'entretien de ce réseau Mrs Philippe THEAUX et Gwenaël GUIGUET.

Il précise que des tabourets restent à raccorder : au 31 Décembre 2022, sur 100 tabourets, 87 étaient raccordés au réseau collectif. 1 tabouret a été créé et raccordé au cours de l'année 2022 (relogement provisoire dans un mobil-home suite à un sinistre). Sur les 13 restants à réaliser, voici ci-après la liste des causes de non-raccordement :

Locaux	Nombre
<i>Maisons inhabitées</i>	2
<i>Résidences secondaires inutilisées</i>	1
<i>Locaux pour lesquels aucune explication n'a été donnée</i>	6
<i>Maisons en construction, en restauration, en projet</i>	2
<i>Maisons en vente</i>	0
<i>Dérogation (délai dépassé)</i>	1
<i>Autres (Église, Place du Foirail)</i>	2
Total	13

Par ailleurs un rétrécissement entraînant un colmatage a été détecté sur le tuyau de collecte avant le dégrilleur à environ 2m de celui-ci. Une intervention sera nécessaire pour remplacer la section endommagée.

Le conseil municipal valide le RPQS présenté par 14 voix.

5) Décision modificative N°2 budget principal

Pour répondre aux diverses augmentations liées aux salaires et dues à différents facteurs (revalorisation du point d'indice, avancements de grade, évolution des statuts...) il nous faut prendre une DM N°2 présenté sous forme de tableau. Cette décision permet d'affecter des crédits d'un poste comptable à un autre.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie-Electricité	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voirie	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total General	0,00 €		0,00 €	

Le conseil municipal valide la DM n°2 par 14 voix.

6) Autorisation pour les demandes de subventions (projet 2024-2025).

Suite à la rencontre avec les représentants du département et Mr le sous-préfet Mr le maire propose de solliciter les subventions suivantes :

Local de stockage : montant des travaux de 82 627.95 €

Taux de la subvention DETR 30% : 24 788.38 €

Taux de la subvention REGION 30% : 24 788.38 €

Taux de la subvention DEPARTEMENT 20% : 16 525.59 €

Autofinancement : 16 525.60 €

Espace vente boulangerie pâtisserie : montant des travaux de 148 745.91 €

Taux de la subvention DETR 26.36% : 39 210.00 €

Taux de la subvention DEPARTEMENT 17.57% : 26 140.00 €

Taux de la subvention REGION : demande de 55 000 € (voir point 3)

Autofinancement : sera fonction retour REGION

Pour la **sécurisation du bourg** l'attente de l'estimatif des travaux est en cours d'élaboration par Mr REVIDAT chargé d'études voirie et aménagement de l'ATD.

Le conseil municipal autorise les demandes de subventions pour les projets 2024-2025 par 14 voix.

7) Proposition du zonage des ZAE nR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables).

Au vu des différents projets réalisés ou en cours sur la commune Mr le maire propose de répondre au réfèrent préfectoral en charge de ce dossier sur les bases suivantes :

- Parc existant COMMUNE URBASOLAR (CAMP GUILHEM)
- Projets AKUO (Le bois de Pichot et la Potence) et ARKOLIA (CAMP GUILHEM)
- Méthaniseur (route des GREZES)
- bâtiments photovoltaïques agricoles en cours de validation : 7 projets sur la commune.

Le conseil municipal valide cette proposition de zonage ZAE nR par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- projet d'agroenergie AKUO : Mr le maire fait part des dégâts occasionnés sur les chemins communaux par les fouilles archéologiques en cours. Leur interruption à la vue des intempéries a été demandée et obtenue. Les travaux reprendront début janvier. Le conseil s'étonne de l'amplitude des fouilles, de leurs conséquences et des dégâts sur le site en termes de récupération des sols qui étaient en phase finale de transition bio et sur la biodiversité.

- réunion du Conseil Municipal : les 3ème mercredi du mois

- études énergétique SDE : le bureau d'étude fera une présentation sur la maison HAMADI et les locaux de l'ancienne mairie le mercredi 10 janvier à 10h

- jeux à l'école : suite à l'obtention du budget participatif par l'école et en collaboration avec la CCPSP une réunion aura lieu avec l'entreprise MANUTAN mercredi 17 janvier à 14H30. Demande de déplacer cette réunion au mardi 17H pour évoquer aussi le projet communal d'aire de jeux pour jeunes enfants. **(RÉUNION FINALEMENT PRÉVUE MARDI 16 à 9H30)**

Fin du conseil : 22H00

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).



NOS HABITANTS

Décès

M Charles PREVOT

décédé à Bergerac le 28 janvier

à l'âge de 95 ans



Pour les nouveaux résidents



SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application **PanneauPocket**

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**

- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc,...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est L'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune.

Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE :

<https://app.panneaupocket.com/>



INFORMATION IMPORTANTE

LA HALLE

En raison des travaux d'aménagement de La Halle, de la construction de la boulangerie pâtisserie et du local annexe, la circulation et le stationnement sont modifiés comme suit :

- Petite place du foirail : interdiction de stationnement
- Rue Neuve : route barrée depuis la rue du foirail.
L'accès est réservé aux riverains depuis la rue Paul Abadie.

Merci de ralentir !

Nous vous invitons à emprunter la rue de la poste



ÉLECTIONS

**En vue des élections européennes prévues le 9 juin,
pensez à vous inscrire dès maintenant sur les listes électorales.**

- Soit physiquement en vous rendant au secrétariat de mairie aux heures et jours d'ouverture.

Prévoir les pièces suivantes :

- le cerfa n°12669*02 rempli,
- une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture téléphone portable).

- soit en ligne depuis <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez vérifier votre inscription sur des listes électorales depuis :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



DÉMÉNAGEMENT SUR LA COMMUNE

Afin de mettre à jour sur la liste électorale et vous permettre de recevoir votre courrier concernant les élections, merci d'en informer la mairie et de fournir un justificatif, en cas de déménagement en restant sur la commune.

(La réexpédition du courrier n'est pas prise en compte pour le courrier concernant les élections).

Communauté de Communes Portes Sud Périgord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) / Abrogation des cartes communales / Proposition de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques inscrits et/ou classés au titre du code du patrimoine.

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP) en date du 28/12/2023, une enquête publique unique est ouverte sur le territoire de la CCPSP, pour une durée de 31 jours consécutifs, du 29/01/2024, 9h00 au 28/02/2024, 17h30, aux fins de soumettre au public les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes, les projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA), et l'abrogation des 25 cartes communales en vigueur sur le territoire.

M. Christian JOUSSAIN, commandant de police honoraire, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'enquête par M^{me} la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux. Les autres membres de cette commission d'enquête sont : M. Alain LESPINASSE, Retraité du Ministère de la Défense ; M. Cédric FAGOT, Expert technique domaine de l'eau. M^{me} Josette COUDERC a été désignée suppléante.

Les pièces du dossier de PLUI ; du dossier de proposition des PDA des monuments historiques ; du dossier d'abrogation des cartes communales, seront déposées au siège de la CCPSP, 23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET, à la Maison des services, 239 chemin des Écoliers, 24560 ISSIGEAC et la Mairie de Faux, 15 rue des Fargues, 24560 FAUX, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique :

- les dossiers pourront être consultés au siège de la CCPSP, à la Maison des Services, à la Mairie de Faux et via le site internet CCPSP à l'adresse : www.ccp24.fr.

- Un accès gratuit aux dossiers sera également ouvert au public sur des postes informatiques situés dans l'ensemble des mairies, ainsi qu'au siège de la CCPSP et à Maison des services d'Issigeac, aux jours et heures d'ouverture habituels.

- Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la Commission d'enquête ou l'un de ses membres, déposés au siège de la CCPSP à Eymet, à la Maison des services d'Issigeac, à la Mairie de Faux ;
- soit lors des permanences tenues par les commissaires enquêteurs ;
- soit les adresser par courrier postal à M. le Président de la commission d'enquête, domicilié au siège de la CCPSP ;
- soit par courriel à l'adresse électronique : ccsp.urbanisme@orange.fr, en portant la mention « Enquête publique sur le PLUi de la CCPSP », « Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas. Ces correspondances devront être faites durant la durée de l'enquête publique unique, soit aux heures légales françaises ;
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.agrn.fr/>. Des observations peuvent y être déposées via un formulaire en ligne. Les pièces jointes éventuelles ne devront pas excéder 50 Mo.

Les membres de la commission d'enquête recevront le public aux lieux, jours et horaires suivants :

Jours	Horaires	Lieux
Lundi 29 janvier 2024	9h00 - 12h00	Siège de la CCPSP à Eymet
Mercredi 31 janvier 2024	14h30 - 17h30	Maison des services d'Issigeac
Vendredi 2 février 2024	14h30 - 17h30	Mairie de Faux
Lundi 12 février 2024	14h30 - 17h30	Siège de la CCPSP à Eymet
Samedi 17 février 2024	9h00 - 12h00	Siège de la CCPSP à Eymet
Jeudi 22 février 2024	9h00 - 12h00	Siège de la CCPSP à Eymet
Mercredi 28 février 2024	14h30 - 17h30	Siège de la CCPSP à Eymet
Mercredi 28 février 2024	14h30 - 17h30	Maison des services d'Issigeac
Mercredi 28 février 2024	14h30 - 17h30	Mairie de Faux

À l'issue de l'enquête publique unique, le conseil communautaire pourra approuver l'abrogation des cartes communales concernées, puis M. le Président de la CCPSP pourra demander à M. le Préfet de la Dordogne leur abrogation, afin que le PLUi puisse entrer en vigueur sur ces territoires.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête pendant une durée d'un an, aux jours et heures d'ouverture habituels, au siège de la CCPSP, ainsi que sur son site internet.

Le Président, Jérôme BÉTAILLE.

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA FIBRE CHEZ VOUS

RÉUNION D'INFORMATION

JEUDI 15 FEVRIER 2024

DE 18H30 A 20H00

MAISON DES SERVICES

239 chemin des écoliers – **ISSIGEAC**

Nouvelle-Aquitaine THD - 810 704 320 0029 - Bordeaux



TESTEZ VOTRE ACCÈS À LA FIBRE

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel



Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE



AGENDA 30



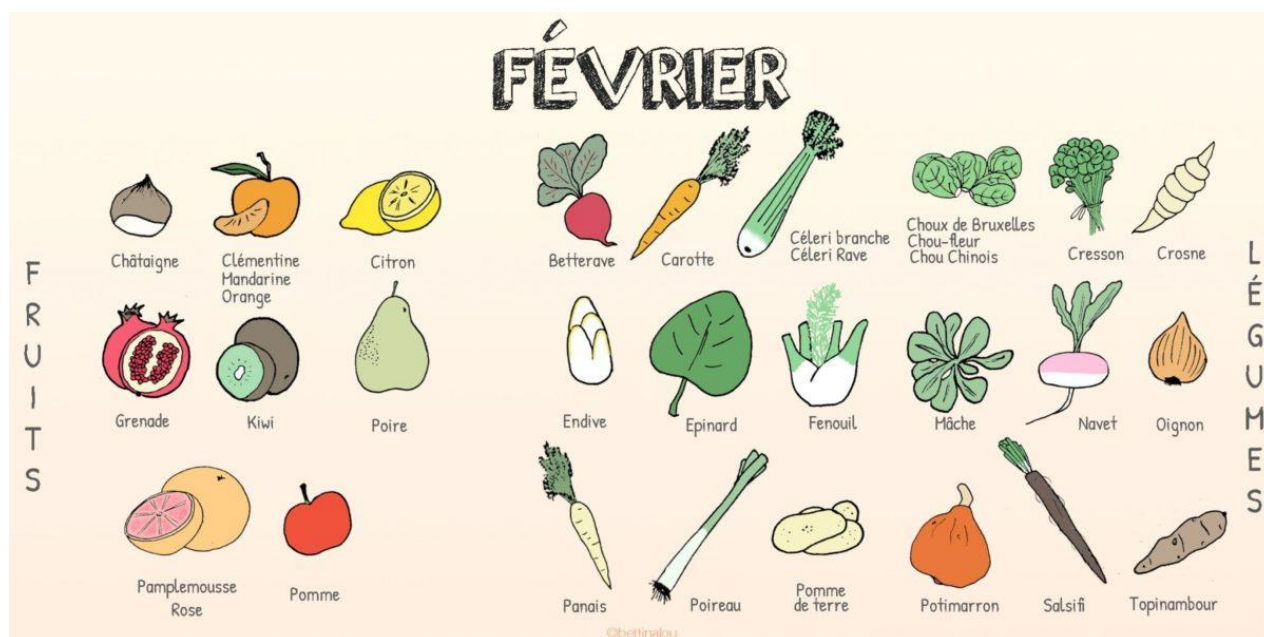
DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »



Le geste écolo du Mois :

MANGER DES LEGUMES DE SAISON c'est bon pour la planète et pour les maraichers locaux



AGENDA 30 – TOUS AU COMPOST –

INSTALLATION Du composteur partagé à proximité de l'école et des ateliers techniques



A vos agendas : VENDREDI 8 MARS

La phase de démarrage débutera par une information collective aux habitants de Faux, le

VENDREDI 8 MARS 2024 de 16H00 à 19H00

Tous les habitants sont les bienvenus, l'animateur du SMD3 sera présent pour nous rappeler quelques principes du compostage par le biais de petits jeux, une exposition « Jardiner au naturel » pour renforcer l'idée de l'utilité du compostage...

Les agents techniques de la commune seront également là pour accompagner les participants.

Une information détaillée vous sera distribuée dans vos boîtes aux lettres quelques jours avant cette date.

INFORMATIONS DIVERSES

ASEPT : ATELIERS FORM'BIEN ÊTRE

L'ASEPT vous propose de nouveau des ateliers gratuits, ouverts à tous, pour les plus de 55 ans. C'est un cycle de 7 ateliers de 1h30 par semaine, les jeudis de 14h30 à 16h à partir du 11 avril.

Ces ateliers visent à donner des conseils et des techniques pour redécouvrir le plaisir de sentir son corps, générer un mieux-être et devenir acteur de son bien-être physique et psychologique.



CALENDRIER Prévisionnel* **Atelier Form'Bien Être (7 séances d'1h30)**

à Faux

Salle des fêtes

24560 FAUX

Les jeudis de 14h30 à 16h

SÉANCE	DATE
Séance 1	11 avril
Séance 2	18 avril
Séance 3	25 avril
Séance 4	2 mai
Séance 5	16 mai
Séance 6	23 mai
Séance 7	30 mai

Animatrice : Cécile Vadel 06 95 62 20 26

*Calendrier susceptible d'être modifié en accord avec le groupe en fonction des vacances scolaires ou autres événements. Merci de votre compréhension.

ASEPT Périgord Agenais

7, place du Général Leclerc – 24000 PÉRIGUEUX – 05.53.02.68.76

1, rue Tapie – 47000 AGEN – 05.53.67.77.32

Mail : contact@asept-perigord-agenais.fr – Site internet : www.asept-perigord-agenais.fr

Améliorez votre qualité de vie

Des conseils et techniques
pour redécouvrir le plaisir de sentir
son corps, générer un mieux-être
et devenir acteur de son bien-être
physique et psychologique.

POUR
BIE
VIEILLIR

Un cycle de 7 ateliers,

- 1 heure 30 par semaine,
- par petits groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage
à suivre le cycle complet des ateliers.

55 ans,
de retraite.
vous,
me sur
www.asept-perigord-agenais.fr

Les ateliers Form'bien-être

Des exercices pratiques et des temps
d'information sur le bien-être :

- **La respiration** : acquérir une bonne technique pour favoriser détente et énergie.
- **La posture** : optimiser la manière de positionner son corps pour le soulager dans les actes de la vie quotidienne.
- **La souplesse** : découvrir des exercices d'étirement pour conserver et améliorer sa liberté de mouvement.
- **La gestion du stress** : repérer les signes et les symptômes du stress et s'approprier des techniques de relaxation pour mieux le gérer.
- **Le sommeil** : connaître les bases essentielles du sommeil pour en améliorer sa qualité.

Pour prolonger chez vous les apprentissages

- Des exercices sur les différents thèmes faciles à réaliser au quotidien.
- Des conseils d'échauffement, d'hydratation et des périodes de repos entre chaque activité.

*Conçus de manière pédagogique,
ces ateliers sont animés
par des professionnels spécialistes
de l'activité physique adaptée
aux seniors.
Une méthode interactive qui
conjugue contenu scientifique,
conseils pratiques et convivialité.*

5 bonnes raisons de participer à nos ateliers

- Améliorez votre confort physique, respirez mieux, gérez votre stress et bougez avec aisance,
- Bénéficiez de conseils adaptés pour améliorer votre qualité de vie au quotidien,
- Gagnez en confiance en redécouvrant vos propres ressources,
- Passez un bon moment en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous,
- Profitez d'actions près de chez vous, dans une ambiance conviviale.



Toutes ces actions sont conçues,
soutenues et financées par :



Pour en savoir plus ou vous inscrire,
contactez l'ASEPT de votre département :

ASEPT Périgord Agenais
7 place du G^{al} Leclerc 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 02 68 76
contact@asept-perigord-agenais.fr

f ASEPT Périgord Agenais



Ensemble, les caisses
de retraite s'engagent



Les ateliers
Form'bien-être
Améliorez votre qualité de vie



RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration
du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 29 février 2024

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !
Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts :
éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets
ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des
dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de
déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la
prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs
ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets
verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts
par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...

Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

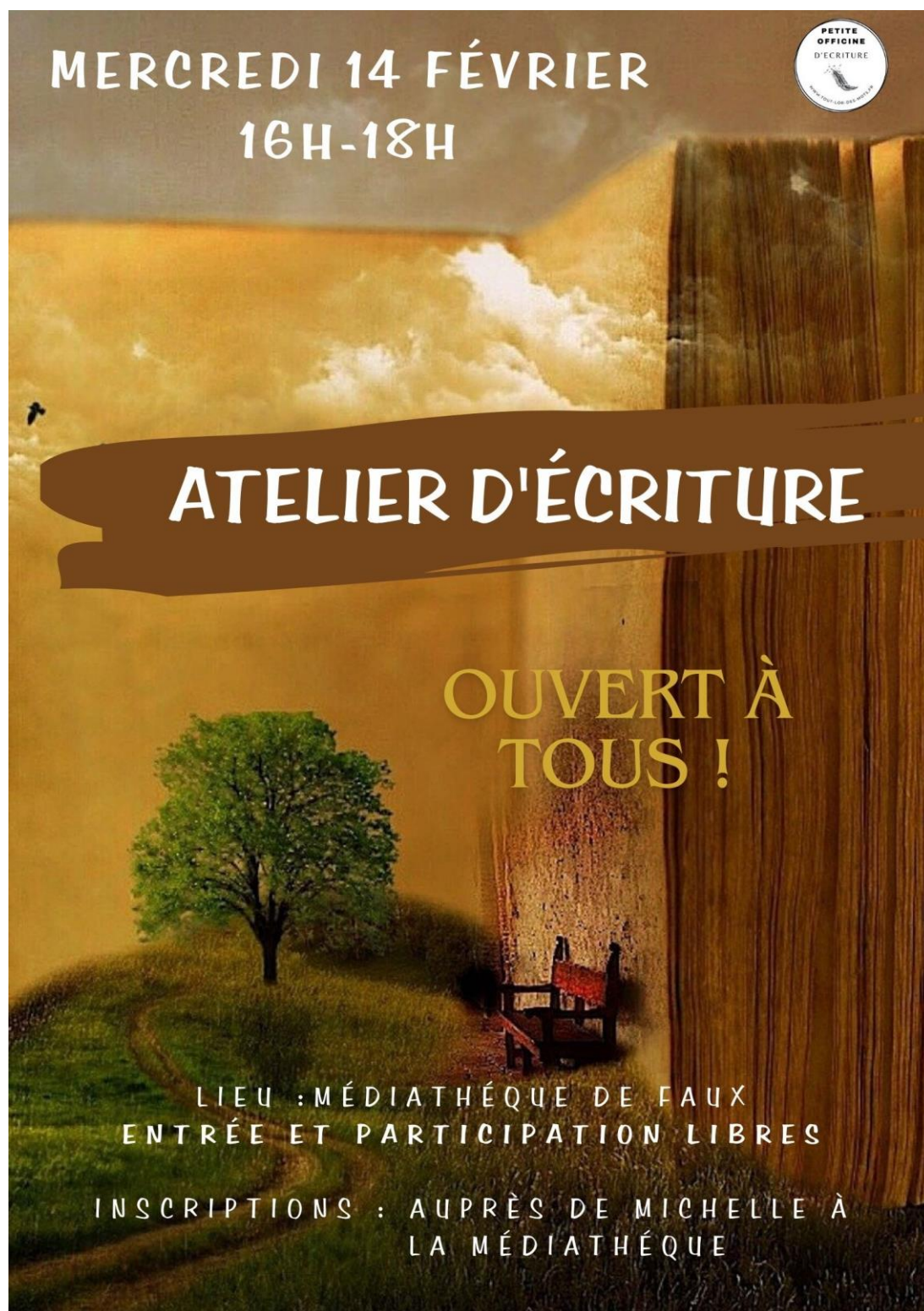


BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	



*L'équipe de la Bibliothèque vous propose **Un atelier d'écriture** :*

Moment d'échanges, de partage... de rires aussi !!!
Ecrire pour soi ou pour le donner à lire aux autres est un moment de plaisir !
Laissez-vous tenter.

Inscription : Michelle PENNEC PEYRIE – 05.53.24.32.40 ou par mail
bibliothequefaux24@gmail.com

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * AU CŒUR DE FAUX : M AMMETER Raymond 06.72.84.20.77
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme PISSOT Candice
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. PEYTOUT Romain 06.23.75.77.27
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60
- * TRADI'FAULIES (Bal Trad) : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77

NOUVELLE ASSOCIATION « AU CŒUR DE FAUX »

L'association vous convie chaque mois, depuis janvier 2024, à des rencontres autour de différentes thématiques destinées à nourrir son bien-être au quotidien. « Au cœur de Faux » regroupe différents professionnels qui exercent dans les pratiques de santé non conventionnelle.

Les rencontres mensuelles sont ouvertes à toutes et tous, l'entrée est libre. Elles proposent mini-conférences et ateliers pour expérimenter différentes pratiques au cours desquelles vous serez accompagnés par les professionnels présents. Ces rencontres se déroulent un lundi par mois, de 20h à 22h30 à la salle de fêtes. Les conférences sont ouvertes à tous, les ateliers sont sur inscription. Pour ce premier trimestre de l'année, la thématique abordée est « rendez-vous avec nos émotions ».

[Voici la programmation du deuxième rendez-vous](#)

(NB : On peut assister à chaque rendez-vous mensuel sans avoir suivi le précédent)

Lundi 12 Février – 20h-22h30 : Apprivoiser ses émotions

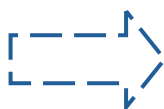
Avec : Annie AMMETER : *praticienne en soins énergétiques* : atelier « Respiration et méditation »

Valérie ANSART : *biokinergiste* : atelier « La cohérence cardiaque »

Philippe HOGEDÉZ : *photographe portraitiste* : atelier « Portrait »

Inscriptions aux ateliers : 06.79.63.91.90

ENTRÉE LIBRE



Prochaine Date : Lundi 11 mars – 20h-22h30 : Vivre au quotidien avec ses émotions

NOUVELLE ASSOCIATION « TRADI'FAUXLIES »

L'association Tradi'Fauxlies remercie Monsieur le Maire ainsi que la municipalité de Faux pour toute l'aide qui nous a été apportée dans notre projet.

Nous remercions aussi toutes les personnes présentes l'année dernière lors de la première manifestation du 10 décembre 2023, qui a attiré beaucoup de danseurs débutants et chevronnés.

Je rappelle qu'il y a toujours quelqu'un pour vous montrer les danses. Il y a aussi un petit stage d'apprentissage de 14h à 15h avant le bal. Vous pouvez aussi écouter la musique. Alors n'hésitez pas à venir passer un bon moment de convivialité. Nous vous espérons encore plus nombreux pour l'année 2024.

La présidente

Dominique DELRIEU

Les prochaines dates sont :

25 Février

28 Avril

30 Juin

CRÉATION ET LOISIRS



**La présidente de Création et Loisirs vous présente à tous
des vœux gourmands !!**

Après la bûche, les rois sont passés avec leur galette. Dépêchons-nous de passer aux choses sérieuses avant l'arrivée des crêpes et le déferlement chocolaté de Pâques.

Je tenais à remercier officiellement les personnes qui nous ont fourni les draps blancs nous permettant d'habiller les grilles d'exposition.

Comme chaque fois que je le peux, je rappelle les dates importantes de l'association :

- **Samedi 16 et Dimanche 17 Mars – 10h à 18h – Exposition des peintres et artisans – à la salle des fêtes**
- **Samedi 22 Juin – à 20h – Fête de l'association – à la salle des fêtes**
Venez même si vous n'êtes pas adhérents, c'est souvent drôle, toujours joyeux, et on finit toujours en auberge espagnole.
- **Vendredi 30 Août – à 18 h – au Belvédère – Assemblée Générale « La Passation de Pouvoir »**
Spectacle dont vous êtes les acteurs où chacun peut entrer dans la lutte sans merci pour accéder au poste suprême de Président

Ah Création et Loisirs, une Asso où il fait bon rire !

INSTANTS PARTAGÉS

Mr et Mme AMMETER vous proposent des moments conviviaux autour de jeux de cartes (Belotes, Tarots, ...) et de sociétés.

Cela peut être à domicile ou à la salle des fêtes.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à les contacter au 06 72 84 20 77



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATION

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
12 Février	- Apprivoiser ses émotions	Au cœur de Faux
25 Février	- Bal' Trad	Tradi'faulies
11 Mars	- Vivre au quotidien avec ses émotions	Au cœur de Faux
16 et 17 Mars	- Exposition	Création et Loisirs
07 Avril	- Repas d'ouverture	Les Boulistes
08 Avril	- Au cœur de Faux	Au cœur de Faux
26 Avril	- Concert à l'église	Académie internationale de musique d'Issigeac
28 Avril	- Bal' Trad	Tradi'faulies
1 ^{er} Mai	- Omelette à l'aillet	Comité des fêtes
13 Mai	- Au cœur de Faux	Au cœur de Faux
10 Juin	- Au cœur de Faux	Au cœur de Faux
22 Juin	- Fête de l'Association	Création et Loisirs
30 Juin	- Bal' Trad	Tradi'faulies
14 Juillet	- Repas des Boulistes	Les Boulistes
4 Août	- Bal' Trad	Tradi'faulies
27 Octobre	- Bal' Trad	Tradi'faulies
17 Novembre	- Bal' Trad	Tradi'faulies
8 Décembre	- Bal' Trad	Tradi'faulies

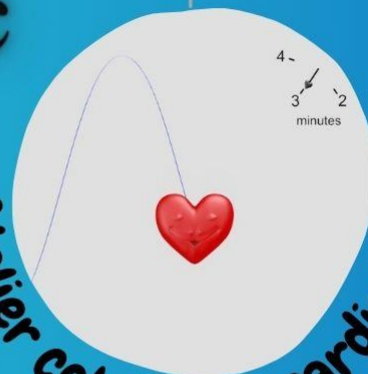
Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification
en vigueur à la date des manifestation

Rendez-vous

avec



Nos
Emotions



Atelier cohérence cardiaque



Atelier portraits



Atelier méditation



Etape 2/3 : Apprivoiser nos Emotions

12 Février
20h - 22h30

Gratuit

Inscription obligatoire :
06 79 63 91 90 (Valérie)
ou
06 07 63 18 95 (Annie)

Salle des Fêtes
24560 Faux

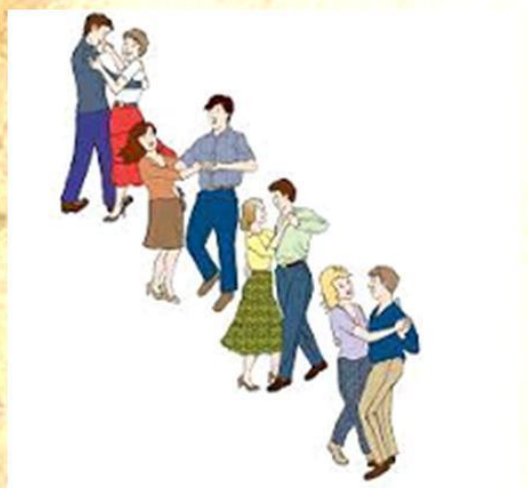


**SALLE DES FETES
FAUX EN PERIGORD 24**

BAL TRAD

**À 15H00
AVEC LE GROUPE**

TRADIVIRUS



**DIMANCHE
25
FEVRIER 2024**

**STAGE À 14H00
ANIMÉ PAR CHANTAL**

**VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX,
VALSES, POLKAS, MAZURKAS, DANSES DE BRETAGNE,
DES FLANDRES ET D'AILLEURS...**

**DOMINIQUE À LA CONTREBASSE
MARY AU VIOLON
VIVIANE A LA FLUTE
JEAN AUX ACCORDEONS**

CONTACT : 0678584710

ENTRÉE AU CHAPEAU

CRÉATION ET LOISIRS

EXPOSITION PEINTURE

Et artisans

LES 16 & 17 MARS DE 10H -19H

SALLE DES FÊTES FACE À ÉGLISE

AQUARELLE – ACRYLIQUE – HUILE...

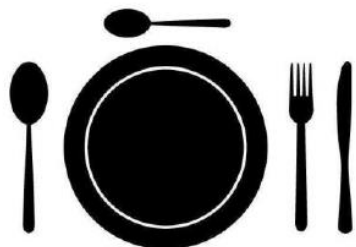


Avec la présence de
L'aquarelliste portraitiste
L'atelier du zouave à
Castillonnes



Venez nombreux il vous sera offert café et gâteaux.

Les Boulistes de Faux



Organisent un Repas
pour commencer l'année
2024 !

Le 07 Avril 2024 à 12h00

*A la Salle des fêtes de FAUX
Avec Animation Musicale*

Menu

*Apéritif
Poule au pot
Fromage, salade
Dessert*

Café et vin compris

Tarifs :

Adultes : 22 €

Enfants : 15 €

*Réservations
jusqu'au 31 mars inclus*

Contact :

Bibi : 06.24.40.10.55

ENEZ NOMBREUX !

Et n'oubliez pas vos couverts...

Le Bureau

FAUX

Mercredi 1^{er} MAI 2024

9H Marche – rendez-vous 8h30 place du Foirail
Café offert



12H

« OMELETTE A L'AILLET »

1 Apéritif
Charcuterie
Omelette à l'Aillet
Salade verte
Fromage, pain
1 boisson (vin/jus de fruit)
Dessert - Café

15€ /adulte
7€ /enfant
jusqu'à 10 ans

Uniquement sur **RESERVATION**
entre le 10 et le 24 avril 2024 :

06 24 40 10 55 07 85 35 13 92

Sous le chapiteau à la Mairie
Organisé par Le Comité des Fêtes



**Merci d'apporter
vos couverts.**

➤ Noël 2023



Merci à la compagnie Big Brol pour le spectacle [Miss Mary Christmas recherche le Père Noël](#).

Les enfants ont pu participer à cette recherche, et même postuler à ce rôle très important.

Histoires, musique et bonne humeur étaient au rendez-vous. Le Père Noël a fait la surprise d'arriver à la fin du spectacle et à distribuer des cadeaux aux enfants sages, très sages de Faux.



Les Aînés ont eu le plaisir de venir partager un petit goûter offert par la Municipalité, et se sont vus remettre également un petit colis gourmand.

➤ La Nuit de la Lecture

Les enfants de l'école nous ont conté des poèmes, des histoires et fait deviner des expressions sur le thème du corps. Bravo à eux !

Bernadette, Paulette et Popole (Compagnie La Plume de l'Arbre) nous ont préparé une petite conférence sur le thème du corps. Comme toujours, avec humour et lecture de quelques livres, nous avons mis à jour nos connaissances. Merci à elles pour leur bonne humeur et leur façon de faire passer quelques messages importants aux enfants. Le tout s'est terminé par la dégustation de galettes.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur
france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

	Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villerséal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 – 17h45	FERME	14h00 – 17h45	FERME	14h00 – 17h45	9h00 – 12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3.
Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

PERMANENCES SOLIHA

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20

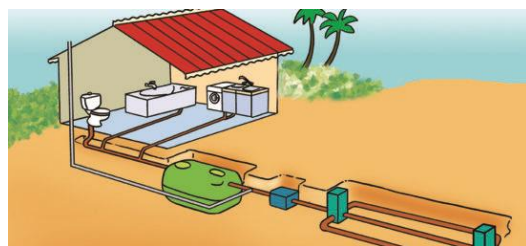


SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel Maigniez est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives) 05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr
- Ou sur le site www.impots.gouv.fr (espace particulier / rubrique contact)

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

CONCILIEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 8 février de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 8 février de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat

Au 05.53.58.70.32



C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

PAHARMACIE DE GARDE



Site :
www.3237.fr

Application Le Pharmacien

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –
05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –
227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –
134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémie (Maçonnerie, gros œuvre) –
167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) –
La Micalie – 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) –
1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) –
135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -
200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains –
Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –
120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) –
449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) –

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :
794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD –
67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –
242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) –
17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) –
A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –
06 68 18 18 67 – charnail1984@gmail.com

CHEZ TACO – Restauration rapide (Sur place ou à emporter) –
Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure –
56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

COOP ALPHA Delphine FRAY Assistante administrative
07.84.84.53.09

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour –
146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr

DEGUILHEM Kevin – LDLOC24 (location chambres froides) –
06.37.90.98.27 – ldloc24@gmail.com

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –
1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile
et agricole, équipements divers) –
47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) –
Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant –
restauration rapide) –
392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et
bovins, vente à la Ferme) –
1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSÉ Alex (Mandataire véhicules)
264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)
« Les Bénèches » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –
886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL – Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET
Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale
159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte –

52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

**CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors
dimanche (uniquement sur RDV)**

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL —
Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine DEPEYROU-VEYRET
23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

**KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de
Gymnastique adaptée**

Annie AMMETER –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :

Guyline DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

**CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE
EN ÉNERGÉTIQUE :**

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC	3631
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME	
- d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
- d'EYMET	05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27
INFIRMIÈRES à FAUX	
Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES)	
- C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES	
A. AMMETER (FAUX)	06.07.63.18.95
S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	05.53.24.12.37
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES	
Mme. DHELIAS	06.72.65.41.21
Mr CHAPUIS (ISSIGEAC)	06.62.95.65.26
Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	
PÉDICURE PODOLOGUE	
C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
F. CORREIA	06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE	
M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE	06.88.55.78.93
TOURRES P. (BOISSE)	
PSYCHOPRATICIEN CAYCEDIEN SOPHROLOGUE (ISSIGEAC)	06.81.20.01.57
VÉTÉRAIRE MONSAGUEL	05.53.74.21.68
Dr LIENASSON Diane uniquement sur rdv lundi mardi jeudi vendredi 9h – 12h 14h- 18h – mercredi 9h à 12h – samedi 10h à 12h	
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46

Les Messes

*Messes le dimanche matin
9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet*

AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

